

Date de convocation : **24 septembre 2024**

Membres en exercice : **09**

Membres présents : **08**

Absente : **01**

Pouvoir : **néant**

Votants : **08**

L'an deux mille vingt-quatre le trente septembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de Richeville, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Roland DUBOS, Maire ;

Etaient présents : M. Maxime LAFOLIE adjoint, M. Bernard DELACOUR, M. Thierry BENJAMIN, Mme Marie-Andrée DESCHAMPS
Mme Adeline BUTEZ, Mme Hélène SALINGUE, Mme Elisabeth PERRICHON

Absente : Mme Corinne CHERIOT

Pouvoir : Néant

Le quorum étant atteint M. le maire ouvre la séance

Secrétaire de séance : Mme Adeline BUTEZ

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet est lu, approuvé et signé

ORDRE DU JOUR

- 1) Décision Modificative (Crédits budgétaires chapitre 041 Recettes et Dépenses)
- 2) Redevance d'Occupation du Domaine Public (GRDF)
- 3) Aides aux Transports Scolaires 2024/2025
- 4) Aides aux jeunes pour activités Culturelles et Sportives 2024/2025
- 5) Participation à l'action « ERRE » : désignation d'un élu relai
- 6) Informations diverses
- 7) Questions diverses

L'ordre du jour est approuvé

1) Objet de la délibération : Décision Modificative (Crédits budgétaires chapitre 041 Recettes et Dépenses)

M. le maire expose : dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable de la commune il est demandé de régulariser les opérations suivantes :

- intégration de l'étude réalisée pour l'établissement d'un schéma DECI pour la commune et suivie des travaux (pose des Poteaux Incendie) en dépense et recettes d'investissement au chapitre 041.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres présents du Conseil Municipal décident de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur l'exercice 2024 :

CREDITS A OUVRIR DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Imputation	Nature	Montant
041/212/OPFI	Régularisation étude DECI20	3 150,00 €
Total		3 150,00 €

CREDITS A OUVRIR EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Imputation	Nature	Montant
041/203/OPFI	Régularisation étude DECI20	3 150,00 €
Total		3 150,00 €

2) Objet de la délibération : Redevance d'Occupation du Domaine Public 2024 (GRDF)

Conformément aux Décrets n°2007-606 du 25 avril 2007 et 2015-334 du 25 mars 2015, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, comme décrit ci-dessous :

- la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

M. le Maire expose l'ensemble des calculs qui permet de déterminer le montant total dû pour 2023 :

- RODP : formule de calcul : $[(0.035 \times L) + 100] \times CR$

L est la longueur exprimée en mètre de canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31/12 de l'année précédente
CR est le coefficient de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2007.

Ainsi pour la commune de RICHEVILLE :

Plafond RODP : $(0,035 \times 170 \text{ m} + 100) \times 1,42$ soit 150,449 € **arrondi à 150,00 €** ;
Total redevance 150,00 €

Les membres présents du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ADOPTENT la proposition qui leur est faite concernant la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2024 par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

3) Objet de la délibération : Aide aux Transports Scolaires pour les enfants scolarisés au groupe scolaire de Boisemont 2024/2025

M. le maire expose : Il est demandé aux parents des enfants de la commune scolarisés au Groupe Scolaire de Boisemont inscrits aux transports scolaires pour l'année 2024/2025, une participation financière dont le coût du transport s'élève à 65,00 € par enfant.

M. le maire propose aux membres présents du Conseil Municipal d'attribuer, comme l'année précédente, une aide en prenant en charge la moitié du coût de ces dépenses, soit 32,50 € par enfant.

Les membres présents du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDENT :

- d'attribuer l'aide aux transports scolaires pour les enfants scolarisés au groupe scolaire de Boisemont, en prenant en charge la moitié du coût des dépenses pour l'année 2024/2025.

Les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65 article 65134

4) Objet de la délibération Aide aux jeunes pour activités culturelles ou sportives 2024/2025

M. le maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'attribution d'une aide aux jeunes de la commune pratiquant une activité sportive ou une activité culturelle. Cette aide s'élève à 30 € par jeune, pour une seule activité.

Les conditions d'attribution des bénéficiaires restent les mêmes que les années précédentes à savoir :

- être âgés entre 3 ans et 18 ans,
- être en résidence principale à Richeville,
- être scolarisés, en apprentissage, en scolarité en alternance ou être étudiants

Les membres présents du Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDENT :

- de renouveler l'aide aux jeunes pratiquant une activité sportive ou une activité culturelle pour la rentrée 2024/2025 d'un montant de 30,00 €

La participation sera versée directement aux parents ou aux jeunes de 18 ans, sur justificatif du paiement de la cotisation à un club sportif ou à une association culturelle et d'un relevé d'identité bancaire.

Les crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 65 article 65134

5) **Objet de la délibération : Participation à l'action « ERRE » : désignation d'un élu relais**

M. le maire présente aux membres du Conseil Municipal l'initiative ERRE « Élu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité », proposée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF). Une démarche qui s'inscrit dans la lutte contre les violences conjugales initiée par le gouvernement en 2019 et il est demandé de désigner un(e) élu(e) relais au sein du conseil municipal.

Devant le fait alarmant que 54% des féminicides surviennent dans les zones rurales, l'AMRF vise à créer un réseau d'élus mobilisés pour lutter contre les violences intrafamiliales, tout en œuvrant pour l'égalité.

Une **formation gratuite spéciale « élus »** sera proposée à chaque élu(e) relais pour l'initier à l'accueil des personnes et savoir les orienter vers les services adaptés.

Ce **réseau regroupera** les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer les synergies locales (exemple : La Gendarmerie, le CIDFF, DDDFE, Accueil Service, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l' élu, en proximité, sera celui de « **RELAIS** » : **repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.**

Les membres présents n'ont pas délibéré et ont demandé à avoir de plus amples renseignements concernant cette action. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal de soutenir ou pas cette action.

6) **Informations diverses**

M ; le maire informe que des travaux sont nécessaires et urgents à l'église. Le lambris de la voûte se détériore. Actuellement, il est impossible d'ouvrir l'église compte-tenu des risques encourus. Un devis a été demandé à M. OBRY pour effectuer la réparation ;

M. le maire présente un devis d'une société de balayage de voirie pour la commune de Richeville et Flumesnil. Le coût de cette prestation pour un contrat d'un an, varie selon la prestation , entre 450,00 € HT pour un passage par trimestre et une ½ journée à 700,00 € HT pour un passage par mois pour une journée. Il rencontre le prestataire le 1^{er} octobre 2024 ;

M. le maire informe que la subvention pour les travaux au carrefour de la RD118/RD6014 pourrait être allouée à 70% du HT, soit 2 177,00 € HT. Il restera à la charge de la commune 933,00 € HT. A ce jour, encore aucune information réelle n'a été donnée ;

M. le maire rappelle que les travaux de pose des Poteaux Incendie à Flumesnil sont prévus fin octobre 2024 ;

M. le maire fait part de la proposition de convention avec ALLIANCE-LOISIRS concernant l'utilisation des locaux communaux à l'étage de la mairie/école, dans lesquels des séances de Yoga et de Pilate pourraient avoir lieu.

M. le maire précise qu'il n'est pas d'accord avec ce qui est proposé entre autre la gratuité des locaux. Il a demandé aux membres présents du Conseil Municipal un avis sur le sujet lesquels ont refusé la proposition ;

M. le maire fait part de devis de la société ELAN-CITE concernant l'investissement de feux tricolores intelligents qui se mettent au rouge lorsque les véhicules roulent trop vite. Cela pourrait permettre à réduire la vitesse et ainsi sécuriser la traversée de la commune par RD6014. Un courrier va être fait auprès de M. le Préfet dont copie sera transmise à M ; le Sous-Préfet et à M. le Président du Conseil Départemental pour demander l'autorisation d'installer ces feux. Selon la réponse apportée il avisera et en fera part à son conseil municipal ;

M. le maire expose aux membres du Conseil Municipal que depuis 2018 la commune a contracté une assurance s'intitulant « Mission Collaborateur/Administrateur » avec GROUPAMA dont le montant pour 2024 est de 427,14 €. Ce contrat couvre les élus et le personnel communal lors de leurs déplacements (mission ou réunions). M. le maire pose la question à savoir s'il peut résilier ce contrat. Les membres présents du Conseil Municipal trouvent que cette assurance est onéreuse pour l'utilité apportée et approuvent la résiliation ;

M. le maire informe que le repas communal se déroulera le 03 novembre prochain à Etrépagny au Restaurant/Self Leroy Traiteurs. Des invitations ont été transmises aux bénéficiaires de 60 ans et + ;

SIEVN : M. le maire expose le Rapport du Président sur la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'année 2023. Il relève notamment l'apparition de métabolites liés aux herbicides, les équipements de charbons actifs coûtent chers et le prix de l'eau au m3 est de 3,45 €. Ce rapport sera à approuver par délibération lors d'un prochain conseil ;

CCVN : M. le maire présente aux membres présents du Conseil Municipal le rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes du Vexin Normand, approuvé en Conseil communautaire le 04 juillet 2024. Ce rapport est également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes du Vexin Normand via l'onglet <https://www.cdc-vexin-normand.fr/nos-publications.html>

M. le maire informe que le projet de revitalisation de la mairie/école/ préau qui avait été évoqué lors de précédents conseils municipaux sera revu pour un projet moins important. En effet, peu de subventions seront envisagées ;

Fiscalité : La Communauté de Communes du Vexin Normand propose un bureau d'études pour la mise à jour des classements des biens dans les communes

membres. Elle prendra en charge le coût du logiciel permettant cette mise à jour et ne passera donc pas par les mairies. Cette mise à jour figera les bases de fiscalité pour les années à venir. M. le maire précise qu'il n'est pas d'accord avec le principe et aurait aimé la faire lui-même, connaissant l'état des biens de sa commune ;

M. le maire fait un premier point auprès des conseillers municipaux qui se représenteront aux prochaines élections municipales prévues en mars 2026 ;

Pour une mise aux normes de sécurité de la mairie/école, les blocs de secours ont été remplacés dans la mairie et l'ancienne salle de l'école.

7) Questions diverses

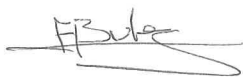
M. Thierry Benjamin réitère sa demande quant à l'éclairage de l'abris bus à Richeville.
M. le maire doit prendre contact avec un électricien pour voir ce qui peut être envisagé.

M. Bernard Delacour fait part qu'il a été interpellé par une habitante de Flumesnil concernant des travaux situés route de Mouflaines et dont la rue a été bloquée un certain moment sans que puissent passer les voitures et les bus scolaires. Un arrêté municipal portant sur la circulation sur cette route a été établi, mais l'entreprise chargée des travaux n'a pas respecté les modalités de cet arrêté (Affichage, circulation réduite sans impact sur la circulation des véhicules et des transports scolaires et mise en place de signalisation).

M. Bernard Delacour rappelle que la sente en face du Balto serait à refaire ;

Séance levée à 21h05

La secrétaire de séance
Adeline BUTEZ



Le Maire
Roland DUBOS

